

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal du 06 novembre 2017

Etaient présents : M. COLARD J.P. (pouvoir de M. POTEL), Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. SAROT M., M. POTEL L. (pouvoir à M. COLARD), M. JUMEL D., Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch., Mme CAPEL M.-M., M. DELAPORTE Ph.

Etaient absents : Mme JUMEL S. excusée, M. BOUTELEUX R., M. FOURNIER G.

Secrétaire de séance : Mme CAYROL E.

Dernier PV approuvé

M. PICARD demande que son nom apparaisse sur le point concernant le parking du 95 RN

Les chaînes ne seront pas posées pour le 11 novembre à Estrées car pour l'instant rien trouvé de qualité.

1. N° 22 / 2017 Tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 01/07/2017, comme suit :

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 TNC 15h00
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC 20H00
Filière technique Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
Filière médico-sociale Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 TC

2. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2. N° 23 / 2017 Recrutement d'un agent contractuel de remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que Madame SAROT Cathy sera en arrêt maladie du 05 décembre prochain au 04 février 2018. De ce fait, il propose de recruter un agent contractuel pour la remplacer à l'Agence postale communale durant son absence, les mois de décembre et janvier. Il signale avoir rencontré Mme GOSSET Marie-Laure qui a déjà occupé un tel poste dans d'autres communes et serait disponible pour cette période. Il rappelle que les crédits budgétaires avaient été prévus.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3-1 ;
Considérant que les besoins du service justifient le remplacement rapide d'un fonctionnaire territorial indisponible;
Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer un fonctionnaire momentanément indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération de la candidate retenue selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil, dans la limite de l'enveloppe de crédits prévue au budget.

3. Prévisions budgétaires 2018.

Bâtiment technique. M. RINGARD a fait venir un architecte de Noyon qui est passé voir. Ensuite un appel d'offre sera lancé.

Lister le matériel à acheter ainsi que le véhicule

Accessibilité de la mairie.

Ecole sera finie courant semaine prochaine. Un peu de retard. Le portail a été bougé. La bibliothèque est devenue totalement indépendante de l'école. L'entrée de l'école pourra se faire depuis le parking du 95 RN.

Travaux d'eau. Chiffrage en cours avec 5 bouches à incendie et appel d'offre début d'année. Mme GRU a demandé au syndicat de voir avec la perceptrice comment inclure la participation de la commune. La commune mettra 250000 € maximum. Malgré les subventions et la participation de la commune ces travaux auront une incidence sur le prix de l'eau. Compteurs nouveaux accessibles depuis la route, les anciens démontés. 120 branchements de prévus. Est-ce que les familles auront des travaux à leur charge? On ne sait pas pour le moment. Le problème risque de se poser s'il y a des tuyaux en plomb.

Projet MAM le médecin de la PMI va venir vendredi la semaine prochaine 17 novembre 10h pour voir si le projet est faisable, capacité suffisante. Elle va dégrossir surtout en ce qui concerne la sécurité.

Réunion d'information le 7 décembre. Ensuite le médecin référent d'Amiens avec celui de Péronne viendra présenter le projet.

FAIDER 70% sur un minimum de 35000 CAF jusqu'à 15000 pour le matériel 25% en plus si ça monte jusqu'à 50000. Un architecte spécialisé gèrera le projet.

Chiffrage global demandé à M. GRONIER de tous les trottoirs restants à faire pour voir un étalement jusqu'en 2020 + mise hors gel rue d'enfer certainement jusqu'à Noria où les camions font demi-tour.

4 rue du Brasseur : ce bâtiment est vendable aujourd'hui vu qu'il est indépendant. Pour l'instant vidanger la chaudière pour l'hiver. L'annexe d Estrées peut continuer d'être utilisée pour les réunions d'associations. Réfléchir pour la prochaine réunion de l'avenir de ce bâtiment.

Aménagement et marquage parking, accessibilité, voie bus: voir si on missionne M. ZISSELER pour étudier le projet vu qu'il s'occupe déjà de l'accessibilité de l'école et de la mairie. Selon Messieurs DELAPORTE et JUMEL le suivi de ZISSELER n'a pas été de qualité pour l'accessibilité de l'école.

Voté pour sauf Messieurs DELAPORTE et PICARD: M. ZISSELER fera le projet global d'organisation du terrain du 95 RN avec l'accessibilité de la mairie.

Le projet mairie est à revoir puisque l'entrée et le parking seront sur le terrain du 95 RN

Aire de jeux subventionnable si créée à proximité de la MAM. On pourrait y incorporer des toilettes publiques. Leadergal ? subventionne à 80%.

Subvention accordée pour les assainissements 4000 € ×2 : salle des fêtes -presbytère et 95 RN.

Livraison mobilier salle des fêtes semaine 49. Un devis vaisselle en cours.

4. Questions diverses.

M. JUMEL, Mme CAYROL et M. COLARD ont reçu les candidats. 6 rencontrés, 3 ont retenu leur attention. M. BOUFFLERS Guillaume retenu. Très motivé, beaucoup d'idées, a déjà travaillé dans les espaces verts, il a de nombreux permis et le certiphyto. Recrutement pour le 1er janvier.

Permanence tickets cantine prolongée d'un mois. A voir ensuite lors de l'arrêt maladie de Cathy qui tiendra la permanence. Proposé à Mlle BROLIN mais elle ne souhaite pas vu la charge de travail fin et début année surtout avec l'absence de Cathy. Et sa remplaçante? Complicé car elle connaît moins le travail et devra conjuguer 2 tâches en même temps surtout qu'en plus elle ne connaît pas non plus les habitants.

Coupure d'eau toute la journée jeudi 9.

Rue des Proies : M. SAROT se plaint du voisinage détritux dans la rue, stationnement sauvage, brûlage déchets. Faire un courrier.

Salle des fêtes : M. SAROT propose de lui donner un nom: Émile MORAUX ancien instituteur et secrétaire de mairie. A réfléchir pour un nom.

Entretien commune fait: rue gare semée gazon, partout. Bordures joints à finir. M. RINGARD l'a signalé.

Caniveaux pleins: il faut un grattage. Pour cette année chacun est encouragé à faire devant chez soi car un balayage ne suffira pas. Voir avec un cat ou la CCHS pour le faire en attendant nouvel employé.

1er décembre : M. PICARD signale que les décorations de Noël seront posées. M. ZENOBEL va venir poser un coffret.

Réception du chantier dans 10 jours. M. PICARD demande à être présent lors de la venue de la commission sécurité.

M Delaporte demande à voir le devis de l'assainissement de la salle des fêtes. Il comparera le devis avec celui du 95 RN.

Rue Poupart : les travaux sont revus à la baisse. Mme Capel demande si le clos est prévu aussi. Le problème c'est qu'il n'y a pas d'évacuation et si on met du macadam l'eau va stagner au milieu car le rond-point est à un niveau plus bas. Demander à M. GRONIER quand il évaluera tous les trottoirs.

Rue coqueret: le 105 RN. M Delaporte dit que les propriétaires ont l'accord de la CCHS pour créer un bateau. M COLARD signale qu'il n'en a pas été informé. Il les avait envoyés vers la CCHS qui doit donner l'autorisation.

M. PREUDHOMME s'excuse de n'avoir pu être présent au repas des aînés pour raison de santé. Mme CORNUEL devait récupérer son fils. 59 inscrits, 61 l'année dernière. 6 désistements. 107 personnes sur la liste. Une réflexion à mener.

Voeux: la date arrêtée sera celle où la sous préfète sera disponible.

Jouets: confirmation commande reçue aujourd'hui. M. JUMEL s'est proposé pour aider M Bouteleux dans ces démarches et de lui servir de chauffeur semaine 45, également pour les colis.

Règlement intérieur salle des fêtes : une ébauche faite en commission qui sera envoyée par Mme CAYROL. S'il y a des points à modifier, lui remonter les informations. Maintenant elle demande qui gère? Il pourrait s'agir de binômes qui tourneraient.

Voir également pour l'entretien de la salle des fêtes. Et pourquoi pas créer un poste